

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES, MARDI LE 11 JUILLET 2006, À 16H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- CARL DUBÉ, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, Madame Sylvie Couillard, directrice des ressources financières et à l'administration et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte. Il remercie M. Jacques André Roy, maire de l'Isle-aux-Grues, de nous accueillir dans sa municipalité à l'occasion de la session itinérante de juillet. M. Catellier cède la parole à M. Roy qui souhaite la bienvenue à tous et qui remercie également le conseil d'avoir accepté son invitation.

De plus, M. Catellier fait la présentation de Mme Thérèse Mercier, représentante de la Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton, suite à la démission de M. Gilles Turcotte.

Le Conseil de la MRC de Montmagny a également le privilège de recevoir M. Laurent Lessard, ministre du travail et également député de Frontenac, responsable de la région Chaudière-Appalaches. Le ministre vient discuter des divers dossiers d'intérêts pour la région et également, échanger avec les membres du conseil sur leurs préoccupations. Une des problématiques discutées par les parties est la problématique des inéquités vécues par les entreprises de la région par rapport aux régions dites ressources. Le ministre a mentionné que le gouvernement était très préoccupé par cette problématique et que des solutions étaient envisagées. À ce sujet, il souligne que les propositions sont les bienvenues puisque le gouvernement veut continuer d'aider les régions qui en ont besoin sans pour autant causer des fermetures d'entreprises pour les autres régions.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2006-07-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 13 juin 2006
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Construction du poste de police de la SQ
 - 5.1.1 État de situation suite à la réception temporaire
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.1.3 Contrats divers d'entretien
 - 5.2 Internet haute vitesse
 - 5.2.1 Phase 1
 - 5.2.1.1 Recommandation de paiement
 - 5.2.2 Phase 2
 - 5.2.2.1 Suivi
 - 5.3 Gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Matières non recyclables (enfouissables)
 - 5.3.1.1 Enfouissement : Actions à moyen et long termes
 - 5.3.2 Actions prévues au Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.3.3 Autres actions
 - 5.4 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.4.1 Mise en place du service - Calendrier de travail et plan de communication
 - 5.5 Politique de dons et subventions
6. AMÉNAGEMENT
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.2 RCI éoliennes
 - 6.3 Lieu d'enfouissement technique
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Parc régional des Appalaches
 - 6.5 Transport collectif et adapté
 - 6.6 Cours d'eau
 - 6.6.1 Ruisseau à Paul
 - 6.6.2 Ruisseau Bellechasse, Berthier-sur-Mer
 - 6.6.3 Avis de motion - Règlement relatif à l'aménagement et à la réalisation de travaux dans le Ruisseau Bellechasse à Berthier-sur-Mer
 - 6.6.4 Avis de motion - Règlement relatif à l'aménagement et à la réalisation de travaux dans le cours d'eau Grand Fossé à Montmagny
 - 6.7 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.8 Reconnaissance du Boulevard Taché comme secteur problématique - Sécurité des usagers
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Agence de presse publique Chaudière-Appalaches
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2006
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 5 juillet 2006
 - 8.3 Surplus - Coupes forestières abusives – Cinq MRC
 - 8.4 Retour surplus règlement d'emprunt des bacs roulants
9. RAPPORT DES COMITÉS
10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Gala Prestige
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2006-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 juin 2006 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Voir l'item 1 où le Conseil de la MRC de Montmagny a eu le privilège de recevoir la visite de M. Laurent Lessard, ministre du travail et député de Frontenac.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE DE LA SQ

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION SUITE À LA RÉCEPTION TEMPORAIRE DES TRAVAUX

Tel que déjà mentionné, une liste des déficiences a été établie par les divers intervenants. Une deuxième visite a eu lieu avec les architectes de la SQ (M. Gilles Ménard) et de la SIQ (M. Jean-Pierre Laforest) le 20 juin dernier. Une liste des déficiences révisées et/ou non complétées a été établie et transmise à l'entrepreneur.

Une problématique a été constatée au niveau de la ventilation/climatisation. Après différents tests et ajustements, le niveau d'humidité est redescendu à un niveau plus acceptable et des travaux correctifs devraient, on l'espère, régler la situation.

De plus, l'entrepreneur a fait parvenir à l'architecte (avec copie conforme à la MRC de Montmagny) une lettre réclamant des frais supplémentaires pour le retard dans la livraison des travaux. La MRC de Montmagny a fait parvenir une lettre à l'entrepreneur pour l'informer de son intention suite à cette réclamation.

À venir :

- Inauguration officielle ;
- Arbre (partie architecture du bâtiment en façade) : On suggère de prendre contact avec le Comité d'embellissement de la Ville de Montmagny.

5.1.2 COMPTES À PAYER

5.1.2.1 7^e demande de paiement

- ATTENDU la réception de la facture de l'entrepreneur Qualité Construction (CDN) Ltée pour la période se terminant le 31 mai 2006 :

Qualité Construction (CDN) Ltée	7e demande au 2006-05-31	241 348,53 \$
---------------------------------	--------------------------	---------------

- ATTENDU la recommandation de paiement de l'architecte au montant de 226 299,38 \$

relativement à la demande de paiement n° 7 de l'entrepreneur général;

2006-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 7 à Qualité Construction (CDN) Ltée au montant de 226 299,38 \$, taxes incluses, pour la construction du futur poste de police de la Sûreté du Québec, suite à la réception de la recommandation de paiement de l'architecte.

QU'une validation des quittances reçues soient également effectuée avant le paiement de cette facture considérant les déclarations de contrat reçues de la part des sous-contractants.

ADOPTÉ

5.1.2.1 8^e demande de paiement

- ATTENDU la réception de la facture de l'entrepreneur Qualité Construction (CDN) Ltée pour la période se terminant le 30 juin 2006 :

Qualité Construction (CDN) Ltée	8e demande au 2006-06-30	34 731,80 \$
---------------------------------	--------------------------	--------------

- ATTENDU que la recommandation de paiement de l'architecte est à recevoir relativement à cette demande;
- ATTENDU que la prochaine session du conseil est prévue avoir lieu le 12 septembre prochain;

2006-07-03A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de la demande de paiement n° 8 à Qualité Construction (CDN) Ltée telle que ci-haut détaillée conditionnellement :

- À la réception de la recommandation de paiement de l'architecte à ce sujet;
- À ce que la vérification des quittances reçues soit également effectuée avant le paiement de cette facture considérant les déclarations de contrat reçues de la part des sous-contractants.

ADOPTÉ

5.1.2.2 Paiement – Autres dépenses connexes reliées au projet

2006-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des frais de laboratoire de sol au montant de 759,17 \$, taxes incluses, pour les frais de laboratoire pour la période du 6 mars au 21 mai 2006.

QUE la directrice générale soit également autorisée à effectuer le paiement des autres frais de laboratoire pour la fermeture du projet considérant que la prochaine session est prévue le 12 septembre 2006.

ADOPTÉ

5.1.2.3 Procédures SQ

- ATTENDU que le projet de construction d'un poste de police est presque complété et que la MRC de Montmagny est à finaliser la fermeture du projet;
- ATTENDU que la MRC de Montmagny devra convertir l'emprunt temporaire en emprunt permanent;
- ATTENDU que la prochaine session du conseil est prévue avoir lieu le 12 septembre prochain;

2006-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à entreprendre les procédures de soumission pour le financement permanent de l'emprunt pour le projet de poste de police pour dépôt et décision à la session de septembre prochain. Le montant à financer sera d'un peu plus de 1,7M \$, tel que décrit dans l'état des coûts déposé au 1^{er} juillet 2006.

ADOPTÉ

5.1.3 CONTRATS DIVERS D'ENTRETIEN

- CONSIDÉRANT que, pour la gestion du poste de police, divers contrats d'entretien seront nécessaires;
- CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de procédurier pré-établi et que la première année sera une année « test »;

2006-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à procéder à la conclusion de contrats d'entretien ne

dépassant pas 3 000 \$ chacun, notamment pour la tonte du gazon, l'entretien du système de ventilation, etc., et ce, pour la fonctionnalité du projet conformément à l'entente avec la Société Immobilière du Québec.

ADOPTÉ

5.2 INTERNET HAUTE VITESSE

5.2.1 PHASE 1

5.2.1.1 Recommandation de paiement

- CONSIDÉRANT la facture reçue de la part de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour les honoraires professionnels et autres frais généraux pour la réalisation du projet commun de fibre optique;
- CONSIDÉRANT le mode de répartition convenu entre les quatre partenaires pour la réalisation du projet;

2006-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE JEAN
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de la facture au montant de 36 609,02 \$ à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour le paiement de sa quote-part d'honoraires professionnels et de frais généraux pour la réalisation du projet de fibre optique.

ADOPTÉ

5.2.2 PHASE 2

5.2.2.1 Suivi

TELUS a déposé un échéancier de déploiement révisé pour l'allumage des centrales et/ou cabinets non encore opérationnels.

En ce qui concerne la pétition déposée par les citoyens de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton pour la desserte d'Internet, suite à la dernière réunion de travail et suite aux nombreuses demandes, TELUS a avisé la SADC qu'aucune demande n'allait être étudiée pour s'assurer de respecter les délais auprès d'Industrie Canada.

5.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 MATIÈRES NON RECYCLABLES (ENFOUISSABLES)

Lors de la session de juin, le Conseil de la MRC de Montmagny avait adoptée une résolution pour faire une demande à la MRC de Bellechasse à savoir si elle pouvait recevoir les matières non enfouissables en provenance de cinq municipalités de Montmagny-Sud qui ont un dépôt en tranchée et qui devront le fermer au plus tard le 20 janvier 2009.

Un accusé de réception a été reçu de la MRC de Bellechasse afin d'informer la MRC de Montmagny que la demande devrait être étudiée au cours du mois de septembre prochain.

5.3.1.1 Enfouissement : Actions à moyen et long termes

Une seconde réunion a eu lieu le lundi 26 juin dernier en présence du président et de la vice-présidente de la régie, de même que des représentants de chacune des MRC. La MRC de L'Islet a transmis ses recommandations relativement au comité de travail proposé lors de la première rencontre et de la volonté des municipalités de la MRC de L'Islet à travailler sur une solution à long terme.

Voir item 6.3 pour suivi dans ce dossier.

5.3.2 ACTIONS PRÉVUES AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un résumé des statistiques compilées par rapport aux objectifs indiqués au Plan de gestion des matières résiduelles en vigueur a été déposé à chacun des membres du conseil pour information.

5.3.3 AUTRES ACTIONS

- **PETITS CONTENANTS DE RECYCLAGE :** Pour faire suite à la session de juin dernier, un sondage a été expédié aux municipalités locales afin de vérifier quelles municipalités seraient intéressées à participer au projet d'achat de petits contenants à recyclage pour l'intérieur de la propriété.

Une compilation préliminaire est remise puisque ce sont actuellement huit municipalités qui ont fait parvenir leur réponse.

MUNICIPALITÉS	NON	OUI	QUANTITÉ
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	X		
Saint-Just-de-Bretonnières	X		
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud		X	50
Isle-aux-Grues	X		
Cap-Saint-Ignace		X	1 500
Sainte-Lucie-de-Beauregard	X		
Saint-Fabien-de-Panet		X	480
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	X		

À SUIVRE.

- **SACS « MONTMAGNY, LA RÉGION EST DANS LE SAC » :** Nous avons constaté certains problèmes dans la livraison des quantités initialement prévues. Une soumission a été demandée pour la réalisation du sac en mode industriel ==> coût additionnel de 2 \$/sac. Devant ce constat, nous avons apporté des correctifs dans la fabrication (retrait de la petite pochette dorsale) afin d'accélérer la livraison hebdomadaire.

Sous peu, le produit devrait être disponible dans les municipalités locales (actuellement, les 200 premiers sacs ont été vendus).

- **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES CITOYENS DE SAINT-JUST-DE-BRETONNIÈRES :** Tel que demandé lors de la dernière réunion, l'agente de sensibilisation débutera la tournée de sensibilisation à compter du 18 juillet prochain pour une période de trois semaines.

5.4 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

5.4.1 MISE EN PLACE DU SERVICE - CALENDRIER DE TRAVAIL ET PLAN DE COMMUNICATION

Une liste des bâtiments non desservis par un réseau d'égout a été remise à chacune des municipalités pour validation et retour à la MRC de Montmagny.

Pour le plan de communication, une première rencontre a eu lieu avec l'agente de communication pour l'établissement d'un canevas de travail. Nous avons également pris contact avec d'autres MRC pour obtenir leur matériel promotionnel considérant que ce service est en fonction depuis quelques années.

5.4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT – MODIFICATION À LA RÉOLUTION N° 2006-06-08

- CONSIDÉRANT que lors de la session du 13 juin dernier, le Conseil de la MRC de Montmagny a autorisé la signature du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques avec Transport S. Doiron selon l'option « Période de 3 ans »;
- CONSIDÉRANT que suite à une révision des tarifs à la baisse de l'entrepreneur, la MRC de Montmagny serait également intéressée à considérer l'option « Période de 5 ans » et qu'elle a convenu, après discussion avec le plus bas soumissionnaire conforme, de la possibilité d'inclure une clause au contrat pour être en mesure d'exercer ou non cette option au cours de la troisième année;

2006-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la résolution n° 2006-06-08 soit modifiée afin d'accorder un contrat de trois (3) ans à Transport S. Doiron, aux conditions fixées dans ladite résolution, mais avec une clause additionnelle lui permettant d'exercer ou non une option pour l'ajout des quatrième **et** cinquième années au contrat initial et ce, au tarif suivant par fosse effectivement vidangée contenant moins de 1 500 gallons :

- . 134 \$ du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011;
- . 132 \$ du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012;
- . Pour les fosses excédent 6,8 m³ (1 500 gallons), un montant de 19 \$ du mètre cube vidangé sera payé par la MRC de Montmagny pour les quatrième et cinquième années.

ADOPTÉ

5.5 POLITIQUES DE DONNS ET SUBVENTIONS

Une vérification auprès de MRC/villes ayant une telle politique est actuellement en cours. Nous prévoyons déposer un projet de politique de dons et subventions pour la session de septembre prochain.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PACTE RURAL

CALVAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-SUD

2006-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une aide financière de 28 000 \$ à la Société d'histoire de Montmagny afin de réaliser un projet d'aménagement de parc historique d'une valeur de 35 000 \$ en bordure de la Route 283 à la jonction de la Montée de la Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

6.2 RCI ÉOLIENNES

- CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors d'une séance précédente;
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun de préciser certaines normes du RCI sur l'implantation des éoliennes applicables sur les terres du domaine publique;
- CONSIDÉRANT qu'il est important que les projets d'implantation d'éoliennes soient réalisés d'une façon harmonieuse sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que le coordonnateur à l'aménagement a procédé à la lecture de chacun des articles du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

2006-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2006-42 (Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny) soit modifié et qu'il soit ordonné et décrété par le règlement n° 2006-45 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement portant le n° 2006-45 a pour titre « Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2006-42 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny ».

ARTICLE 2 – AJOUT DE L'ARTICLE 4.5

D'ajouter l'article 4.5 au RCI n° 2006-42 visant à régir l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny qui se lit comme suit :

La carte de l'annexe 1 identifie les secteurs où les éoliennes sont permises. Toutefois, l'interdiction d'implantation d'une éolienne ou d'un parc d'éoliennes peut être levée sur les terres du domaine public si le projet respecte les normes suivantes:

- Toute implantation d'éolienne doit être située à plus de 1,5 km des sentiers et infrastructures du Parc régional des Appalaches apparaissant sur la carte illustrée à l'annexe 2 ci-jointe;
- Toute implantation d'éolienne doit être située à plus de 4,5 km du site d'observation situé au sommet du Mont Sugar Loaf localisé à l'annexe 2 ci-jointe;
- Toute implantation d'éolienne respecte les normes de protection des habitations et immeubles protégés décrites aux articles 4.2 et 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny;
- Exceptionnellement, les normes citées ci-haut pourront être modifiées par le Conseil de la MRC de Montmagny afin de permettre la réalisation du projet d'implantation d'éoliennes ou de parc d'éoliennes suite au dépôt par le promoteur d'une étude démontrant que l'éolienne ou le parc d'éoliennes s'intègre et s'harmonise à l'environnement visuel des lieux.

ARTICLE 3 – AJOUT D'UNE CARTE AFIN D'ILLUSTRE LE TERRITOIRE OU L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST PERMISE EN TERRES PUBLIQUES

Afin d'illustrer le territoire où il ne sera pas possible d'implanter d'éoliennes sur les terres publiques sans avoir fait la démonstration de l'intégration des éoliennes à l'environnement visuel des lieux et sans modification du présent règlement, l'annexe 2 « Territoire où l'implantation d'éoliennes est autorisée en terres publiques » est ajoutée aux annexes du règlement.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ

Le coordonnateur mentionne que, considérant qu'un projet est à l'étude dans la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, une autre modification pourrait être apportée pour certaines parties du territoire (notamment à l'est de la municipalité). Toutefois, le coordonnateur à l'aménagement a informé le promoteur que toute modification du RCI ne devra pas mettre en péril d'autres usages sur le territoire (villégiature, village, centre de plein air, parc régional et équipements touristiques majeurs). Localement, la municipalité aura à décider si elle demande de maintenir les normes par rapport au village, aux écoles et aux lacs de villégiature. Régionalement, la MRC de Montmagny doit s'assurer que les normes respectent les investissements régionaux du Lac Carré et de Grande Coulée (deux sites du Parc régional des Appalaches où d'importantes sommes ont été investies pour du développement économique basé sur des espaces naturels).

6.3 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le coordonnateur à l'aménagement fait un compte-rendu de la deuxième rencontre des représentants des MRC de Montmagny et L'Islet.

De plus, le 12 juillet 2006, quatorze représentants des municipalités de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet se sont inscrits pour visiter le site

de Conporec à Sorel-Tracy et connaître la technologie utilisée pour le traitement des déchets (bio-réacteur) de la Firme Conporec.

CONSIDÉRANT que l'objectif poursuivi par les municipalités est la recherche d'une solution pour la disposition à long terme de ses déchets;

2006-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme les personnes suivantes pour la représenter au sein du comité inter-MRC de recherche de solutions pour l'élimination des matières résiduelles : M. Marcel Catelier, M. Jean-Guy Desrosiers et Mme Nancy Labrecque. Ces représentants seront accompagnés de M. Daniel Racine à titre de soutien technique.

QUE le mandat du Comité inter-MRC soit la recherche de solutions à long terme pour l'enfouissement des matières résiduelles non recyclables.

ADOPTÉ

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

6.4.1.1

La demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier par le Parc régional des Appalaches à la CRÉ a été acceptée. Le protocole avec la CRÉ reste à signer et la première tranche d'aide financière à verser.

6.4.1.2

Suite à des interventions concertées entre le directeur de Forêt Québec et le coordonnateur à l'aménagement, les travaux de coupes prévus sur les terres publiques seront distancés à 60 mètres de la Route 283 et des sentiers du Parc régional des Appalaches plutôt qu'à 30 mètres.

2006-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande que les mesures de protection suivantes soient respectées lors des travaux d'interventions forestières prévus au cours de la prochaine année.

- Aucune intervention à moins de 30 mètres des sentiers de ski de fond du Centre de plein air de Montmagny à Notre-Dame-du-Rosaire;
- Aménagement des traverses des sentiers de ski de fond aux intersections des chemins forestiers;
- Aucune intervention forestière à moins de 60 mètres de la Route 283 à Notre-Dame-du-Rosaire;
- Autorisation de coupe et d'empilement de bois en bordure

du Chemin forestier « Rexfor » à Notre-Dame-du-Rosaire;

- Maintien des mesures de protection du paysage déjà discutées le long du Rang VI à Sainte-Lucie-de-Beuregard (rang du pont couvert) et du chemin forestier donnant accès au Mont Sugar Loaf;
- Aucune intervention forestière à moins de 60 mètres des sentiers pédestres (secteur de coupe prévu à Sainte-Lucie-de-Beuregard le long du Sentier 12, Le Beuregard).

ADOPTÉ

6.5 TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ

Politique gouvernementale :

Le gouvernement du Québec a déposé sa politique concernant le transport collectif des personnes.

Il semble qu'un budget supplémentaire soit proposé, mais certaines phrases comme « participation équivalente des municipalités » ou « responsabilité du transport intrarégional à la CRÉ » laissent les municipalités sur leur garde. Il faudra s'assurer que, lorsque la politique sera traduite en programmes, la générosité du gouvernement du Québec ne soit pas plus coûteuse pour les municipalités de moins de 20 000 habitants.

Demande à Saint-Paul-de-Montminy :

La MRC de Montmagny a reçu une copie d'une demande de transport adapté pour un citoyen de Saint-Paul-de-Montminy. Considérant qu'il n'y a pas de service de transport adapté ni de taxi adapté dans ce secteur, le coordonnateur à l'aménagement a demandé aux ressources du transport collectif de faire des recherches sur les solutions à envisager dans ce dossier.

Nouveau représentant sur le comité :

CONSIDÉRANT la démission du maire de Sainte-Apolline-de-Patton, il faudra nommer un nouveau représentant de la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration du transport collectif.

2006-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Thérèse Mercier soit nommée représentante de la MRC de Montmagny au sein du conseil d'administration de l'organisme « Transport collectif de la MRC de Montmagny » en remplacement de M. Gilles Turcotte.

ADOPTÉ

6.6 COURS D'EAU

6.6.1 RUISSEAU À PAUL

Le règlement n° 2006-45 visant l'aménagement et la réalisation de travaux dans le Ruisseau à Paul sera adopté suite à la réalisation des plans et devis et à la présentation des coûts aux personnes intéressées.

6.6.2 RUISSEAU BELLECHASSE, BERTHIER-SUR-MER

Considérant que la prochaine session aura lieu le 12 septembre prochain, le conseil autorise la directrice générale à octroyer le contrat aux meilleures conditions suite à une demande de prix auprès d'un contracteur local et à la présentation de la soumission à la municipalité concernée pour information et acceptation.

6.6.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE RUISSEAU BELLECHASSE À BERTHIER-SUR-MER

AVIS DE MOTION

Je, M. Émile Tanguay, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que, lors d'une réunion subséquente, la MRC de Montmagny adoptera le règlement n° 2006-46, relatif à l'aménagement et à la réalisation de travaux dans le Ruisseau Bellechasse à Berthier-sur-Mer.

Émile Tanguay, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

6.6.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'AMÉNAGEMENT ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU GRAND FOSSÉ À MONTMAGNY

AVIS DE MOTION

Grand Fossé, Montmagny

Je, M. Jacques André Roy, maire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que lors d'une réunion subséquente la MRC de Montmagny adoptera le règlement n° 2006-47, relatif à l'aménagement et à la réalisation de travaux dans le Grand Fossé à Montmagny.

Jacques-André Roy, maire de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

6.7 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Isle-aux-Grues

2006-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité pour la modification de la réglementation d'urbanisme de l'Isle-aux-Grues afin de permettre l'agrandissement de la zone CbmP-2 à même la zone ScmP-1.

ADOPTÉ

6.8 RECONNAISSANCE DU BOULEVARD TACHÉ COMME SECTEUR PROBLÉMATIQUE - SÉCURITÉ DES USAGERS

- CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Montmagny de corriger une situation non sécuritaire dans le secteur ouest de la partie urbanisée de son territoire;

- CONSIDÉRANT que ce lien routier permet l'accès à un équipement régional de santé;

2006-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reconnaît l'importance de corriger la situation problématique et dangereuse du tronçon du boulevard Taché entre la rue Jacques-Pozé et l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny appuie la Ville de Montmagny dans ses interventions et demande de corriger la situation auprès des autorités provinciales, dont le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 AGENCE DE PRESSE PUBLIQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lors d'une réunion de travail du Comité de communication régional de Montmagny, il a été suggéré que les organismes de la région s'entendent pour un dossier ayant une importance commune afin de se partager le coût d'un dossier au montant de 3 500 \$. À SUIVRE sur le choix du dossier et des organismes prêts à y participer.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN 2006

2006-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de juin 2006 soit approuvée :

Numéro chèque	Montant	Nom Du Fournisseur
C600308	-140,00	Chambre de Commerce et Industrie de Mty
C600416	4199,24	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C600417	1361,53	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C600418	1016,81	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C600419	347,80	Labrecque Nancy
C600420	62,70	Blais Gaétan
C600421	5,86	Goulet Jocelyn
C600422	163,61	Gagnon Pascale
C600423	74,43	Fortin Myriam
C600424	110,94	Lapierre André
C600425	517,06	Roy Julie
C600426	83,89	Normand, Jocelyn
C600427	33,71	Bertrand, André
C600428	5287,53	Desjardins Sécurité Financière
C600429	1631,98	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C600430	216,38	Bureautique Côte-Sud Enr.
C600431	174,84	Coopérative Journal l'Oie blanche
C600432	21,83	Canadian Tire/Gestion Réjean Savard Ltée
C600433	2703,09	Sycare Inc.

C600434	1130,02	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C600435	1657,14	Municipalité de Lac-Frontière
C600436	15,58	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C600437	5042,09	Municipalité de St-Francois-Rivière-du-Sud
C600438	156,38	Stéréo Plus/Léonard Chabot Inc.
C600439	230,86	Corus
C600440	6000,00	Pisciculture Rachel Boutin
C600441	3222,96	MRC de Bellechasse
C600442	7994,00	Groupe Ultima Inc.
C600443	12,10	Aubé Luca
C600444	20,00	Conseil de la Culture
C600445	1783,46	Richard Pelletier, Plans d'architecture
C600446	88,42	Mercier, Chantal
C600447	57,51	Constructo Sé@O
C600448	368,02	Michel Proulx Meubles
C600449	13,53	Société coopérative agricole de Montmagny
C600450	2533,18	MRC de Bellechasse
C600454	46,20	Blais Gaétan
C600455	29,08	Goulet Jocelyn
C600456	22,01	Gagnon Pascale
C600457	776,56	Pilote Nicolas
C600458	24,02	Fortin Myriam
C600459	163,06	Franck Alain
C600460	469,96	Lapierre André
C600461	88,01	Normand, Jocelyn
C600462	116,15	Bertrand, André
C600463	242,19	Bossé Rosario
C600464	456,48	Catellier Marcel
C600465	145,30	Roy Jacques André
C600466	127,00	Turcotte Gilles
C600467	34,40	Talbot Alain
C600468	216,00	Fonds de l'information foncière
C600469	4069,16	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C600470	29,25	Bureautique Côte-Sud enr.
C600471	1241,30	Telus Québec
C600472	944,72	Desjardins Sécurité Financière
C600473	1576,80	S S Q - Société d'assurance-vie inc.
C600474	346,24	Telus Mobilité
C600475	160,00	La Capitale - Gestion financière
C600476	1206,01	Corporation de financement Comm. Irwin
C600477	109,25	Comm. adm. de Régime de retraite et d'as
C600478	174,84	Coopérative Journal l'Oie blanche
C600479	80,52	Bernier Imprimeurs inc.
C600480	125,00	Maison de secours La Frontière
C600481	335,49	CLD de la MRC de Montmagny
C600482	20,14	Société canadienne des Postes
C600483	600,00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C600484	35,49	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C600485	120,78	Imprimerie Pierre Lefrançois inc.
C600486	-10540,00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C600486	10540,00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C600487	11959,19	Groupe de Géomatique Azimut inc.
C600488	266,22	Conex Systeme de Bureau inc.
C600489	16,77	Allaire Mario
C600490	39,68	Labrador Laurentienne inc.
C600491	80,52	Impression Rive-Sud

C600492	1305,53	Inspec-Sol inc.
C600493	5521,20	Nova Envirocom
C600494	6,05	Aubé Luca
C600495	237,41	Citicorp Finance Vendeur Ltée
C600496	19862,95	Caisse populaire Desjardins de Montmagny
C600497	1225,02	Ifordesign inc.
C600498	8,34	Mercier, Chantal
C600499	6780,72	IDC Informatique
C600500	57,49	Michel Proulx Meubles
C600501	13218,53	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C600514	8169,18	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C600520	1017,98	Formaca
C600521	2060,00	Société de développement de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C600522	100,00	Fol'art Amériques
C600523	626,32	9117-6206 Québec inc. - 100% Coton
M000008	450476,32	Qualité Construction (CDN) Ltée
M600451	285981,00	CLD de la MRC de Montmagny
M600452	32150,00	Parc régional des Appalaches (Aménagement)
M600453	57,80	La petite caisse
M600524	2778,07	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
M600525	10540,00	Comité des Loisirs de Ste-Apolline-de-Patton
TOTAL	916 872,18	\$

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 916 872,18 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 JUILLET 2006

Un état des revenus et dépenses au 5 juillet 2006 est déposé au Conseil de la MRC de Montmagny pour information.

8.3 SURPLUS - COUPES FORESTIÈRES ABUSIVES - CINQ MRC

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a été le porteur initial du dossier du partage d'une ressource commune inter-MRC pour l'application des coupes forestières;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a accepté de prendre la relève pour la gestion financière du projet;
- CONSIDÉRANT le surplus accumulé au montant de 14 572,01 \$;

2006-07-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny transfère le surplus accumulé de ce service au montant de 14 572,01 \$ à la MRC de Bellechasse considérant que cette dernière assume la gestion financière du service depuis 2005.

ADOPTÉ

8.4 RETOUR SURPLUS RÈGLEMENT D'EMPRUNT DES BACS ROULANTS

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait procédé au financement de l'achat de bacs roulants bleus et verts de format 360 litres pour les municipalités du territoire;
- CONSIDÉRANT qu'un solde résiduel doit être retourné aux municipalités participantes concernées;

2006-07-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la fermeture du solde résiduel du règlement d'emprunt, pour le financement de l'achat des bacs roulants, conformément au tableau suivant :

	Montant total remboursé	Coût par bac	Montant à rembourser aux municipalités
	(Critère de répartition)		Juillet 2006
Saint-Just-de-Bretenières	26 187 \$	68,37 \$	596,33 \$
Lac-Frontière	22 473 \$	66,89 \$	511,77 \$
Saint-Fabien-de-Panet	---	---	---
Sainte-Lucie-de-Beauregard	18 648 \$	64,30 \$	424,66 \$
Sainte-Apolline-de-Patton	---	---	---
Saint-Paul-de-Montminy	---	---	---
Notre-Dame-du-Rosaire	---	---	---
Cap-Saint-Ignace	157 048 \$	68,13 \$	3 576,33 \$
Montmagny	515 163 \$	68,31 \$	11 731,41 \$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	45 013 \$	64,30 \$	1 025,04 \$
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	79 094 \$	64,30 \$	1 801,14 \$
Berthier-sur-Mer	90 604 \$	64,30 \$	2 063,26 \$
TOTAL	954 230 \$		21 729,94 \$

ADOPTÉ

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 CLD - GALA PRESTIGE DESJARDINS

2006-07-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour une somme de 1 000 \$ pour la tenue de la soirée « GALA PRESTIGE DESJARDINS » qui aura lieu le 11 novembre 2006.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2006-07-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 18h20.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.